

Rattachés à l'Aide Sociale à l'Enfance, les chargés de prévention sont soumis au secret professionnel.

Les chargés de prévention sont de formation éducateur spécialisé, assistant de service social ou diplômé en développement social ou en sociologie.

Coordonnées des UTS :

UTS Meung sur Loire : 02.38.46.57.17

UTS Jargeau : 02.38.46.75.31

UTS Montargis : 02.38.89.70.48

UTS Orléans Nord : 02.38.25.49.44

UTS Orléans Sud : 02.38.22.67.42

UTS Pithiviers : 02.38.44.55.50

UTS Gien : 02.38.29.59.50

MISSION DEPARTEMENTALE
DE PREVENTION EDUCATIVE
DIRECTION DE LA SOLIDARITE
DEPARTEMENTALE
3 rue du Chateaubriand 45100 ORLEANS LA
SOURCE
Tél. : 02.38.25.46.40

Mission Départementale de la Prévention Educative

Un Chargé de prévention sur chaque UTS

Le Conseil Général a vocation à organiser sur le département du Loiret la protection de l'enfance.

Les élus ont souhaité développer la prévention éducative pour dépasser les logiques en vigueur dans l'action sociale et préventive actuelle (soit répondre à la demande des usagers, soit répondre à la commande des institutions).

Afin de veiller à la cohérence du système éducatif dans son ensemble et de mettre en avant la place de l'éducatif dans les dispositifs de prévention de la délinquance sur le territoire, le Conseil Général a ainsi créé, depuis le 1^{er} septembre 2004, un poste de chargé de prévention sur chaque UTS.

LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA MDPE :

↳ la prévention éducative précoce :

elle consiste à **intervenir dès l'apparition d'un risque de rupture scolaire, familiale, sociale**, chez un **enfant ou un jeune**.

Les chargés de prévention ont pour mission de :

- Constituer un réseau de partenaires socio-éducatifs
- Mobiliser les partenaires
- Apporter un appui technique aux partenaires sur des situations anonymes
- Veiller à l'existence d'un traitement éducatif pour chaque situation repérée
- Valoriser les ressources du territoire
- Soutenir et impulser les actions éducatives

↳ la prévention spécialisée

le principe d'intervention de la Prévention Spécialisée est d'aller vers les jeunes en risque de marginalisation, pour entrer en contact avec eux, avant de mener éventuellement une **action éducative** auprès d'eux, dans une logique de **travail en réseau** avec les partenaires socio-éducatifs.

Les chargés de prévention ont pour mission de :

- Favoriser le passage de relais entre les Services de Prévention Spécialisée (S.P.S.) et les acteurs locaux
- Réfléchir au montage de projets communs S.P.S. / acteurs locaux
- Échanger régulièrement avec l'équipe de P.S.
- Veiller à l'adéquation entre les actions des S.P.S. et les besoins repérés
- Réaliser un diagnostic de territoire
- Valoriser les missions des S.P.S.

↳ la prévention de la délinquance

les **dispositifs de repérage, de traitement et de coordination**, visant à enrayer les phénomènes liés à la déviance et aux actes de délinquance, obligent les acteurs du champ socio-éducatif à intervenir d'une manière plus ciblée et à s'inscrire nécessairement dans une **démarche partenariale élargie**.

Les chargés de prévention ont pour mission de :

- Participer aux dispositifs de repérage et de concertation
- S'assurer ainsi de l'existence d'un traitement éducatif pour chaque situation de jeune repéré
- Veiller à la cohérence du système éducatif
- Participer à la réflexion multipartenariale sur la mise en place d'actions collectives de prévention

Les informations recueillies lors de ces instances, ou lors du travail de partenariat avec les dispositifs relais de l'Education Nationale, peuvent nécessiter un traitement au sein de l'UTS lors des commissions techniques de prévention.

Outil de la MDPE : la Commission Technique de Prévention

: mise en place au sein des UTS, la CTP est placée sous la responsabilité des Responsables des UTS et est animée par le chargé de prévention. Elle vise à coordonner le traitement des situations de prévention et à proposer un projet d'accompagnement adapté au jeune et à sa famille. La CTP se réunit pour les situations nécessitant une mutualisation des informations et une intervention concertée avec le Service Social en Faveur des Élèves, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, les Services de Prévention Spécialisée et l'UTS.